

# RAPPORT D'ACTIVITES DU SYCOSERP

## ANNEE 2019



### PARTENAIRES FINANCIERS :



SYCOSERP

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE SYCOSERP</b>	<b>3</b>
	1.1 Présentation	3
	1.2 Territoire	3
	1.3 Liste des collectivités constituant le SYCOSERP	4
	1.4 Linéaire des cours d'eau du SYCOSERP	5
	1.5 Les moyens humains	7
	1.6 Les moyens matériels	7
<b>2</b>	<b>BILAN DES ACTIVITES 2019</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>DETAIL DES ACTIVITES 2019</b>	<b>9</b>
	3.1 AXE 1 : GESTION DES ESPACES TAMPONS	9
	3.2 AXE 2 : GESTION DE LA VEGETATION ET DU LIT DES COURS D'EAU	9
	3.3 AXE 3 : GESTION DES ESPECES INVASIVES	12
	3.4 AXE 4 : RETABLIR LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	13
	3.5 AXE 5 : PREVENTION DES INONDATIONS	16
	3.6 AXE 6 : VALORISATION DES COURS D'EAU	17
	3.7 AXE 7 : PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU	18
	3.8 AXE 8 : ORGANISER LA GESTION INTEGREE	20
	3.9 AXE 9 : COMMUNICATION/SENSIBILISATION	23

# 1 LE SYCOSERP

## 1.1 Présentation

Nom : SYndicat COuserans SERvice Public  
Adresse : Rue Trinqué - 09200 SAINT-GIRONS  
Téléphone / Fax : 05-34-14-01-73  
Président : M. Daniel ARTAUD.

## 1.2 Territoire



### TERRITOIRE SYCOSERP



Carte n°1 : Territoire du SYCOSERP

### 1.3 Liste des collectivités constituant le SYCOSERP

Avec la volonté des élus de gérer les cours d'eau par bassin versant, le territoire du SYCOSERP est plus vaste qu'à sa création. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il regroupe trois communautés de communes pour un total de 111 communes.

#### Département de l'Ariège :

Faisant suite à la réforme de l'intercommunalité, les huit communautés de communes composant le Couserans ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concernant le territoire de l'ancienne communauté de communes du Castillonnais, les communes de Bordes-sur-Lez et Uchentein ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nouveau territoire du SYCOSERP en Ariège intègre donc :

**La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées** regroupant 94 communes pour un total de 29 748 habitants (population DGF).

Le SYCOSERP est uniquement compétent pour les **80 communes** qui versent sur les bassins du Salat et du Volp :

Aleu, Alos, Antras, Argein, Arrien-en-Bethmale, Arrout, Aucazein, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Bagert, Balacet, Balaguères, Barjac, La Bastide-du-Salat, Bédeille, Betchat, Bethmale, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Boussenac, Buzan, Castelnau-Durban, Castillon-en-Couserans, Caumont, Cazavet, Cézizols, Cescau, Conzazy, Couflens, Encourtiech, Engomer, Ercé, Erp, Esplas-de-Sérou, Eycheil, Fabas, Gajan, Galey, Illartain, Lacave, Lacourt, Lasserre, Le Port, Lescure, Lorp-Sentaraille, Massat, Mauvezin-de-Prat, Mauvezin-de-Sainte-Croix, Mercenac, Mérigon, Montardit, Montégut-en-Couserans, Montesquieu-Avantès, Montjoie-en-Couserans, Montgauch, Moulis, Orgibet, Oust, Prat-Bonrepaux, Rimont, Riverenert, Saint-Jean-du-Castillonnais, Sainte-Croix-Volvestre, Saint-Girons, Saint-Lary, Saint-Lizier, Salsein, Seix, Sentein, Sentenac d'Oust, Sor, Soueix-Rogalle, Soulan, Taurignan-Castet, Taurignan-Vieux, Tourtouse, Ustou et Villeneuve

#### Département de la Haute-Garonne :

Faisant suite à la réforme de l'intercommunalité, les deux communautés de communes de Salies-du-Salat et des Trois Vallées ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nouveau territoire du SYCOSERP en Haute-Garonne intègre donc :

- **La Communauté de Communes Cagire-Garonne-Salat** regroupant 55 communes pour un total de 17 700 habitants (population DGF) ;

Le SYCOSERP est uniquement compétent pour les **29 communes** qui versent sur le bassin du Salat :

Arbas, Ausseing, Belbèze en Comminges, Cassagne, Castagnède, Castelbiague, Chein-Dessus, Escoulis, Estadens, Figarol, Fougaron, Francazal, Ganties, Herran, His, Mane, Marsoulas, Mazeres sur Salat, Montastruc de Salies, Montespau, Montgailhard de Salies, Montsaunès, Portet d'Aspet, Roquefort sur Garonne, Rouède, Saleich, Salies du Salat, Touille, Urau.

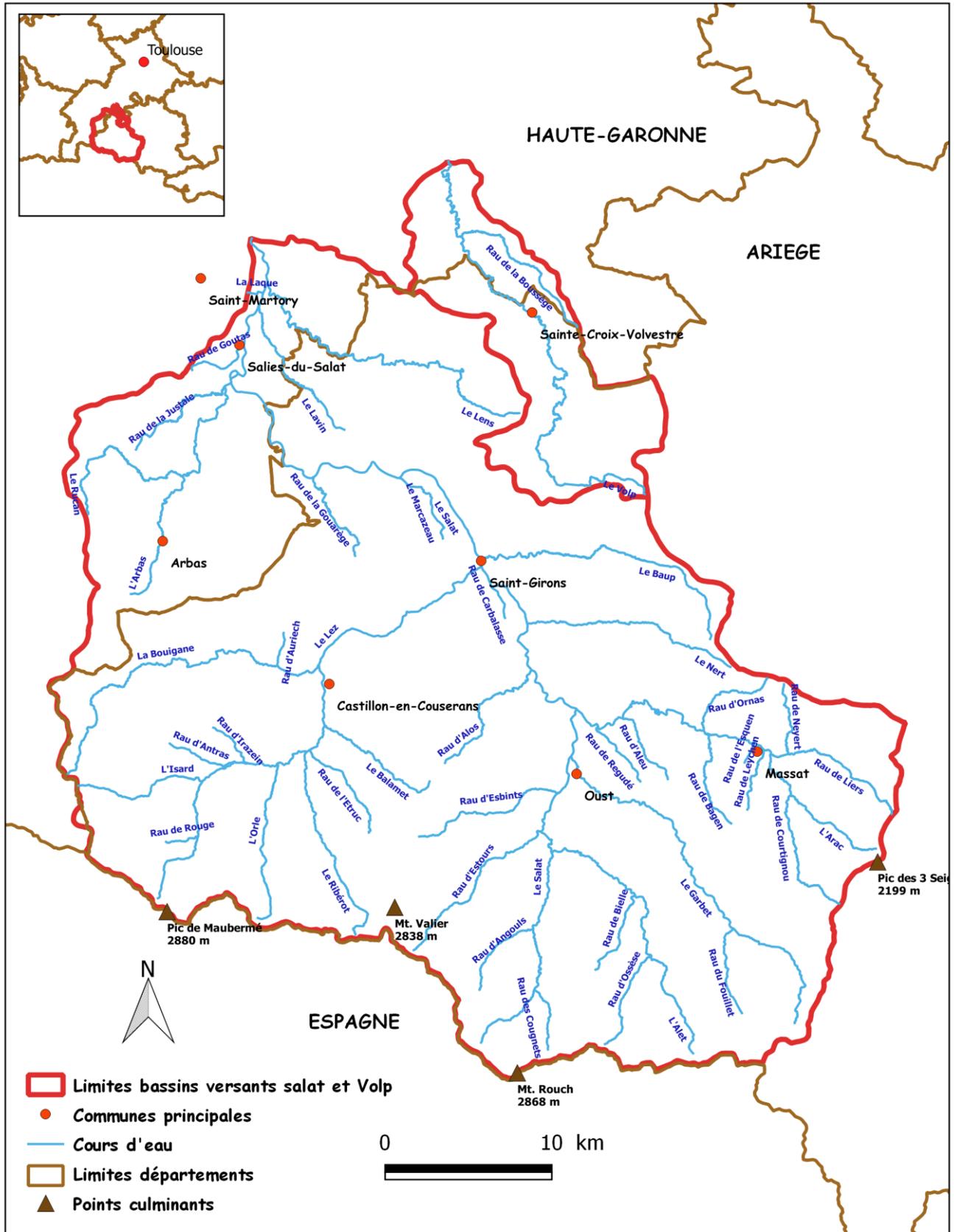
- **La Communauté de Communes de Cœur de Garonne** regroupant 48 communes pour un total de 34 500 habitants (population DGF) ;

Le SYCOSERP est uniquement compétent pour **2 communes** qui versent sur le bassin du Volp : Montberaud et Le Plan.

#### 1.4 Linéaire des cours d'eau du SYCOSERP

Cours d'eau	Linéaire total de cours d'eau (km)
Haut Salat	25,9
Affluents du Haut Salat	99,3
Bas Salat	50,3
Affluents du Bas Salat	106,5
Arac	27,9
Affluents de l'Arac	54,6
Lez	36,6
Affluents du Lez	87,1
Arbas	42,2
Volp et affluents	55,1
Total	585,4

# COURS D'EAU SYCOSERP



Carte n°2 : Cours d'eau du territoire du SYCOSERP

## 1.5 Les moyens humains

Gilles DOMENC	Directeur du syndicat. Réfèrent du Salat Moyen, aval et du Lez.
Isabelle ESCAICH	Secrétaire, comptable et gestionnaire RH.
Jonathan APARICIO	Technicien réfèrent des bassins du Volp, Bouigane, Lens, Arbas, et autres affluents du moyen et bas Salat. Réfèrent SIG, projets en lien avec l'agriculture, espèces invasives.
Peggy GUERIN	Technicienne réfèrente des bassins Arac et Salat amont Réfèrente zones humides, communication, Natura 2000.

## 1.6 Les moyens matériels

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le siège du SYCOSERP est basé dans les locaux CFPPA Ariège Comminges, rue Trinqué à Saint-Girons. Le syndicat loue 6 bureaux équipés par le SYCOSERP avec tout le matériel bureautique et informatique nécessaire.

Pour son activité technique de terrain, les techniciens disposent de 2 véhicules de service pour se déplacer. Le syndicat fournit également des équipements de protection individuelle (cuissardes, bottes, casque anti-bruit de chantier, veste haute-visibilité, etc.), un appareil photo numérique étanche et l'ensemble du matériel nécessaire au relevé de terrain comme un GPS, un décamètre ou un télémètre.

En 2018, le SYCOSERP a investi dans des portables pour travailleur isolé (PTI) avec un capteur de perte de verticalité. Ainsi lors des reconnaissances rivière, si les agents venaient à chuter et être inconscient, le portable transmet automatiquement un signal. Celui-ci est géolocalisable via un logiciel dans les bureaux syndicat qui permet d'informer les secours sur la position exacte du technicien blessé. Un message avec les coordonnées GPS est également envoyé sur les autres PTI des autres agents.

## 2 BILAN DES ACTIVITES 2019

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG)						
AXES	ACTION	MODALITES D'INTERVENTION	FONCTIONNEMENT		MONTANT TTC	
			NBRE DE JOURS PREVUS	NBRE DE JOURS REALISES	ETUDES	TRAVAUX
<b>GESTION ESPACES TAMPONS</b>	Analyse bathymétrique	Etude	10	12	7 162 €	
<b>GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU</b>	Réserve forfaitaire	Travaux				277 554 €
	Entretien programmé	Travaux				88 512 €
	Dégats intempéries	Travaux				
	Suppression peupliers	Concertation	15	0		
	Gestion des bancs	Travaux				12 960 €
	Suivi des travaux	Suivi / Analyse	110	244		
	Reconstitution ripisylve	Concertation / Travaux	10	7		
<b>GESTION DES ESPECES INVASIVES</b>	Traitement sélectif espèces indésirables	Concertation / Travaux	15	5		
<b>RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE</b>	Suivi seuil dégradé	Suivi / Etude	20	5		
	Mesures compensatoires	Suivi / Etude	20	5		
	Effacement petit seuil	Concertation / Travaux	5	6		
<b>PREVENTION DES INONDATIONS</b>	Etude diagnostic Papi Intention	Etude	70	76	6 540 €	
<b>VALORISATION DES COURS D'EAU</b>	Candidature labellisation "Rivières sauvages"	Suivi / Etude	20	1		
	Aménagement de sentier	Etude	10	0		
<b>PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU DES MILIEUX</b>	Suppression dépôts polluants	Travaux	10	9		
	Aménag. de points d'abreuvement	Concertation	26	14	2 750 €	
	Diversification des écoulements	Etude/Travaux	20	2		
	Zone humide	Concertation	20	4		
<b>ORGANISER LA GESTION INTEGREE</b>	Natura 2000	Etude/Travaux	9	14		
	Surveiller les milieux aquatiques	Suivi/Planification	120	134		
	SIG	Suivi/Planification	20	8		
	Etude Lez	Concertation/ Etude	30	14	15 253 €	
<b>COMMUNICATION / SENSIBILISATION</b>	Elaboration de supports	Elaboration/Edition				
	Réunion	Concertation	80	80		
	Actions de sensibilisation	Concertation				
			<b>640</b>	<b>640</b>	<b>31 705 €</b>	<b>379 026 €</b>

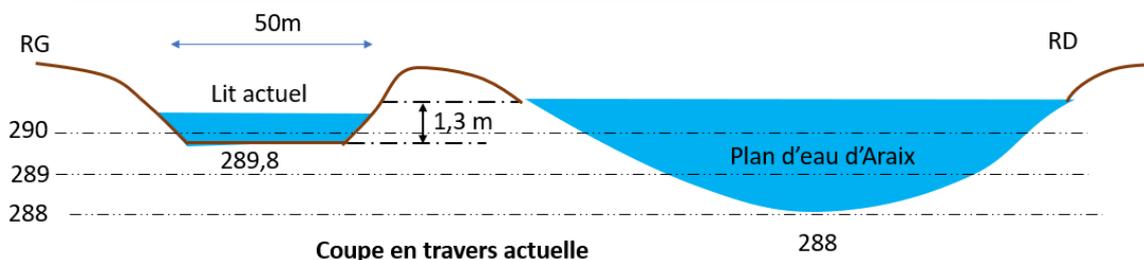
### 3 DETAIL DES ACTIVITES 2019

#### 3.1 AXE 1 : GESTION DES ESPACES TAMPONS

Le SYCOSERP a effectué l'analyse bathymétrique du lac d'Araix qui est une ancienne gravière menacée de capture. Cette étude d'un montant de 7 304,74 € TTC a été réalisée avec le soutien financier de l'Etat (50%), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (30%) et du SYCOSERP (20%).

Un levé topographique du plan d'eau d'Araix a été effectué par un Géomètre-Expert le 5 février 2019, avec les résultats suivants sur les profils en travers :

	SALAT			LAC ARAIX		
	Fond	PE	hauteur d'eau	Fond	PE	delta PE Lac - fond Salat
P1	290,14	291,02	0,88	288,59	non coté	
P2	289,73	290,7	0,97	287,82	291	1,27
P3	289,57	290,72	1,15	287,59	291	1,43
P4	289,73	290,15	0,42	287,81	291	1,27
moyenne	289,8	290,6	0,85	288,0	291	1,32



⇒ Le plan d'eau d'Araix tenu par la nappe est un peu haut que le lit actuel du Salat = 1.3 m.

Selon le rapport de Géomètre-Expert :

- La surface du plan d'eau est de 42'560m<sup>2</sup>.
- Le volume à remblayer est de **50'581** m<sup>3</sup>.

Une réunion s'est tenue sur site le 17 juin 2019 en présence des services de la DDT et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui ont souhaité avoir des compléments d'expertises.

Ainsi le SYCOSERP a choisi de missionner le bureau d'études Easy Hydro afin de réaliser des expertises hydrauliques et morphologiques complémentaires pour un montant de 6 222 € TTC financés à 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 20% par la Région Occitanie et 30% par le SYCOSERP. Le rendu de cette étude est prévu pour le début de l'année 2020.

⇒ **TOTAL AXE 1 = 12 jours**

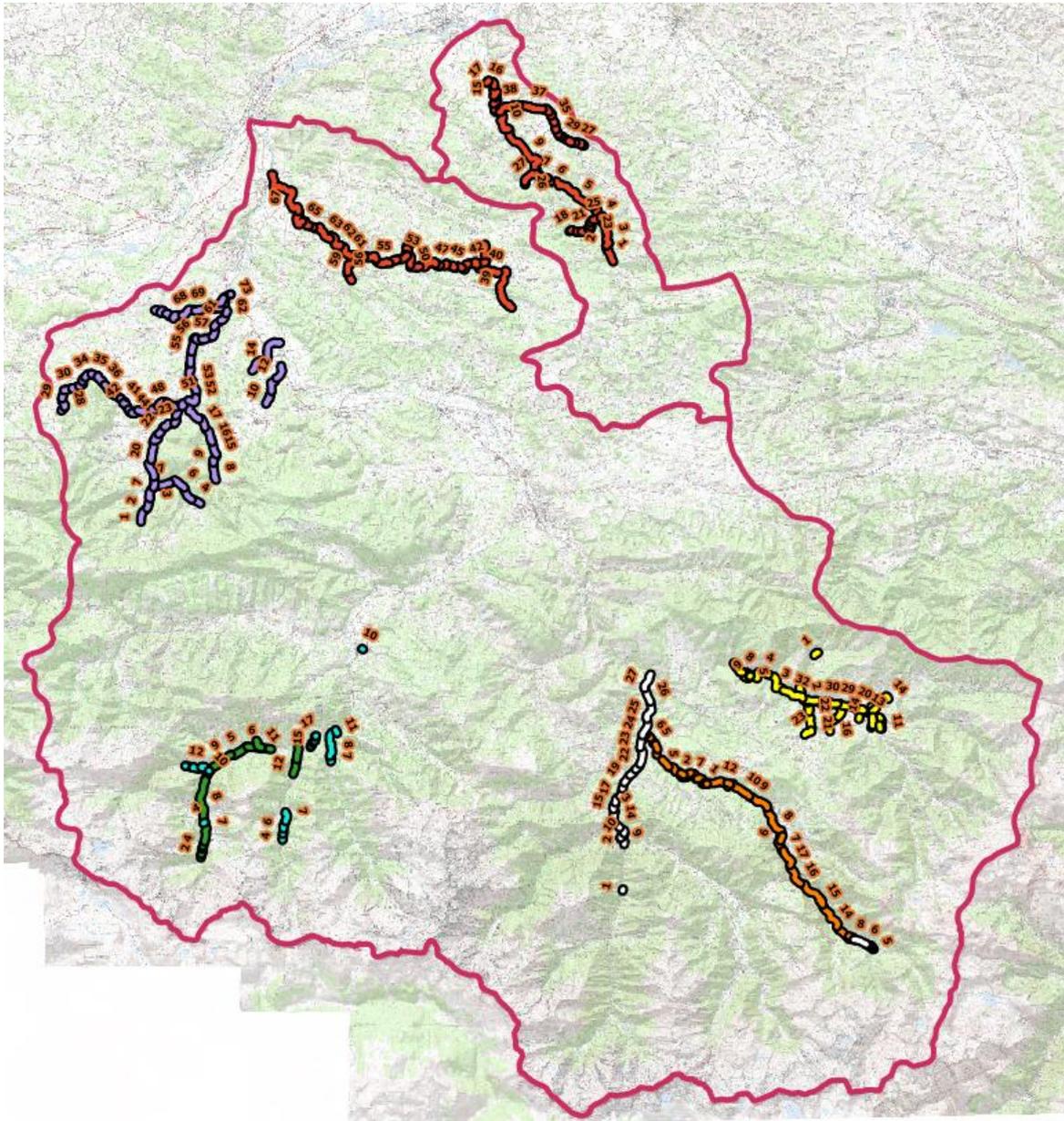
#### 3.2 AXE 2 : GESTION DE LA VEGETATION ET DU LIT DES COURS D'EAU

- Action : Suivi des travaux : 244 jours

- Marché de travaux 2018 :

En raison des retards de financements, la réalisation des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de 2018 a eu lieu exclusivement en 2019 avec un total de **252 j de chantier pour un montant total de 287 685 € TTC**.

Les techniciens rivière du SYCOSERP suivent et contrôlent les travaux réalisés par les entreprises. Sur la carte ci-après, sont représentés les travaux effectués. Ce suivi est rentré sous SIG. Les numéros sur fond orange correspondent à un jour de chantier.



**Carte n°3 :** Travaux de gestion de la végétation - Programmation 2018

L'ensemble de ces travaux ne seront pas décrits dans ce dossier puisqu'ils ont été largement détaillés dans le compte-rendu d'exécution – PPG 2018.

- Marché de travaux 2019 :

La phase de préparation et de lancement du marché a eu lieu en 2019. Ainsi le SYCOSERP a réalisé les tâches suivantes :

- Elaboration du Dossier de Consultation aux Entreprises (Règlement de consultation, CCAP, CCTP, Acte d'engagement, Préparation des visites de chantiers),
- Lancement et suivi de la procédure d'appel d'offres,
- Rédaction du rapport d'examen des offres, sélection des entreprises, notifications aux entreprises retenues et non-retenues,
- Rédaction du Plan de Prévention
- Recensement et envoi des courriers aux riverains avant travaux. Au total, pour la tranche 2019 de travaux ce sont plus de 1 500 courriers riverains qui ont été envoyés,
- Rendez-vous avec les riverains avant le début des travaux,
- Préparation des outils de suivi des travaux (projet SIG, tab. Excel),
- Préparation documents administratifs pour ouverture chantiers (OS, plan de prévention),
- Réunions pour organisation mise à disposition personnel CCCP/conventions,

- Visite de chantier et présentation du programme de travaux aux brigades vertes,

La réalisation des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de 2019 a pu commencer normalement à l'automne. Les techniciens rivière du SYCOSERP suivent et contrôlent les travaux réalisés pour un total de **41 j de chantier pour un montant total de 91 341 € TTC**. Le reste des travaux de la tranche 2019 seront terminés début 2020.

⇒ Exemple de coupe sélective sur le Lez :

**Avant travaux :**



**Après travaux :**



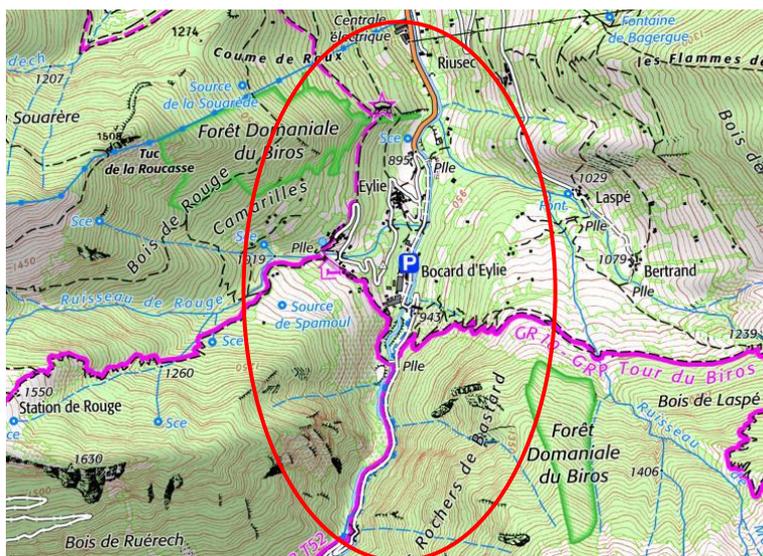
### **- Action : Reconstitution de ripisylve : 7 jours**

Pour le SYCOSERP, la ripisylve reste un élément de conservation ou d'amélioration des milieux aquatiques. Ainsi le syndicat souhaite reconstituer la ripisylve partout où celle-ci est déficiente. Mais cette action n'est pas toujours simple à réaliser car elle fait appel à des nouveaux acteurs ou à la maîtrise du foncier.

En 2019, le syndicat a choisi de reconstituer la ripisylve sur le site pilote où le syndicat teste la suppression d'espèces envahissantes et en particulier le Buddléia. (Cf. Axe 3 du PPG). Sur certaines portions de cours d'eau où le syndicat a supprimé cette espèce, elle formait un peuplement monospécifique, donc sans aucune ripisylve. Le but de cette action est donc de retrouver les bénéfices d'une bonne ripisylve mais aussi de concurrencer le Buddléia en évitant une reprise trop accrue.

Ce projet de reconstitution de ripisylve se situe sur la commune de Sentein à Eylie, de la prise d'eau EDF du Bocard jusqu'à la centrale EDF d'Eylie, soit sur environ 1,8 km.

Durant l'année 2019, le syndicat a planifié le chantier, prévenu les propriétaires riverains et retenu l'entreprise qui réalisera les travaux début 2020.



⇒ **TOTAL AXE 2 = 251 jours**

### 3.3 AXE 3 : GESTION DES ESPECES INVASIVES

- Action « test » de suppression du Buddléia :

Durant son étude hydromorphologique, le SYCOSERP a relevé les foyers d'espèces végétales indésirables et réalisé une cartographie de synthèse. Les espèces recensées sont principalement le Buddléia, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et l'Ailante.

Le SYCOSERP a fait le choix :

- de traiter uniquement des secteurs à fortes valeurs environnementales ;
- de traiter des secteurs où l'on observe les espèces indésirables en faible densité ;
- de lutter contre des espèces végétales indésirables avec des moyens financiers proportionnés.

En 2019, le syndicat a testé l'arrachage de Buddléia sur l'amont du bassin du Lez sur 900 ml avec succès. Ce projet est lié au projet de reconstitution de ripisylve.

#### **Le Lez avant suppression du Buddleia**



#### **Le Lez après suppression du Buddleia**



- Suivi et actualisation des connaissances

- Via le site internet (<http://pee.cbnpmp.fr>) du réseau Planpee du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et de ses lettres d'information :
  - actualisation liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union ;
  - documentation technique (guides reconnaissance, stratégies de lutte/gestion, REX) ;
  - fiches espèces (émergentes) ;
  - réglementation.
- Édition en interne d'un petit guide de reconnaissance pour les sorties sur le terrain (espèces invasives « courantes » et émergentes).

- Elaboration d'une stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur le b.v. du Salat

Dans le but de définir une nouvelle stratégie dans leur gestion des espèces invasives, les techniciens du SYCOSERP ont proposé de concentrer les actions du syndicat sur les espèces émergentes. La première étape a consisté à faire un état des lieux des connaissances de terrain plus ou moins récentes (ex Midi-Pyrénées>Ariège>b.v. Salat) et disponibles concernant les espèces préoccupantes (CBNPMP) et à croiser avec les différentes sources d'information :

- Liste espèces à rechercher en priorité ;
- Répartition départementale des plantes exotiques envahissantes sur le territoire d'agrément du Conservatoire ;
- Chiffres clés en Ariège ;

- Consultation réseau surveillance des PEE du CBNPMP (relevé/observations) pour localisation des espèces préoccupantes en se focalisant sur celles associées aux milieux aquatiques (Ailante, Elodée du Canada, etc.)

Ensuite, ces observations ont été vérifiées par des relevés de terrain lors desquels a été par exemple confirmée la présence :

- d'Ailante à St-Lizier (Salat) ;
- d'Elodée du Canada à La Bastide-du-Salat (Salat) ;
- d'Erable negundo à Salies-du-Salat (Salat).

A la suite de la présence avérée de ces espèces sur le territoire du SYCOSERP, un début de recherche bibliographique sur la gestion de ces espèces a été effectué (recommandations et analyse de méthodes de lutte, REX) en vue d'une éventuelle application sur le b.v. du Salat.

⇒ **TOTAL AXE 3 = 5 jours**

### **3.4 AXE 4 : RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE**

#### **- Action : Expertise seuil dégradé : 5 jours**

Durant l'étude hydromorphologique des bassins versants du Salat et du Volp, un état des lieux des seuils avait été effectué. 253 seuils sur les bassins versants du Salat et du Volp ont été recensés et 34 seuils présentaient un état inquiétant concernant la stabilité et la pérennité de l'ouvrage. Un classement et une hiérarchisation a été réalisée afin de définir quels seuils pouvaient mettre en péril des enjeux.

Après avoir travaillé sur le seuil du Moulin du Rouard sur le Volp et le seuil « Balagué » à Saint-Girons, le SYCOSERP a travaillé en 2019 en collaboration avec la commune d'Alos pour le seuil de « La rivière ».



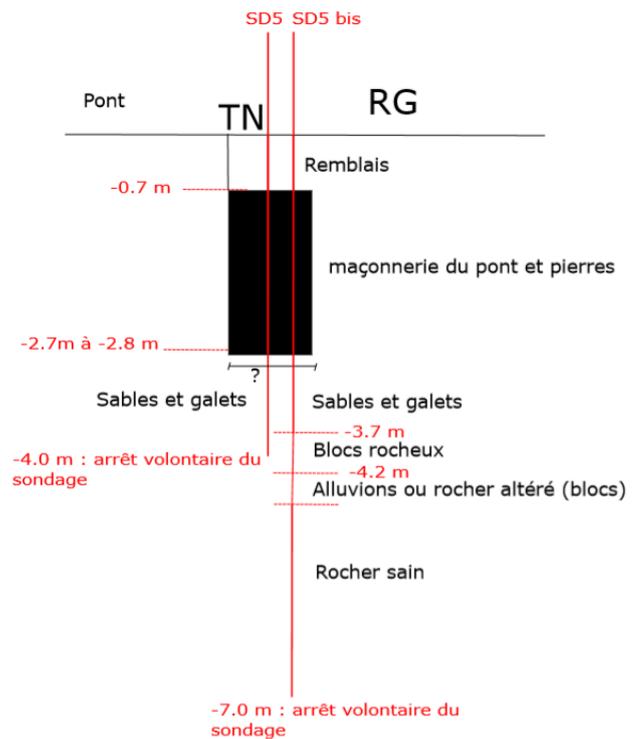
**Le seuil de « La rivière » à Alos.**

Nous avons voulu étudier l'impact (affouillement, déstabilisation, etc...) d'une rupture du seuil aval sur la stabilité des fondations des ouvrages situés à l'amont (pont, murs, etc...). Nous avons demandé d'effectuer des sondages de reconnaissance de fondations de ces ouvrages.

Faisant suite aux divers échanges téléphoniques et mails, la réalisation de sondages à la pelle mécanique à proximité de la rivière a été écartée (pour des raisons environnementales). Seuls des sondages destructifs ont donc été réalisés, à l'aide d'une foreuse sur chenilles de type GEO 205.



- sondage destructif vertical dans la maçonnerie
- sondage destructif incliné dans la maçonnerie



Les sondages réalisés ont mis en évidence la base des fondations des ouvrages, entre 2.7 et 3.2 m de profondeur par rapport au terrain naturel (TN), et la nature des sols d'assise (argileuse à sablograveleuse). Il a été observé que les ouvrages de berges ne sont pas fondés au rocher. Le toit du rocher n'ayant pas été atteint en pied de fondation, deux sondages ont fait l'objet d'approfondissement afin de le recenser (SD2 et SD5bis).

⇒ Pour donner suite à cette étude :

Les terrains d'assise des ouvrages situés en amont du seuil n'étant pas constitués par le rocher, ils sont a priori affouillables, ce qui n'est pas rassurant. Le SYCOSERP en collaboration avec la commune d'Alos devra trouver une solution face à cette problématique.

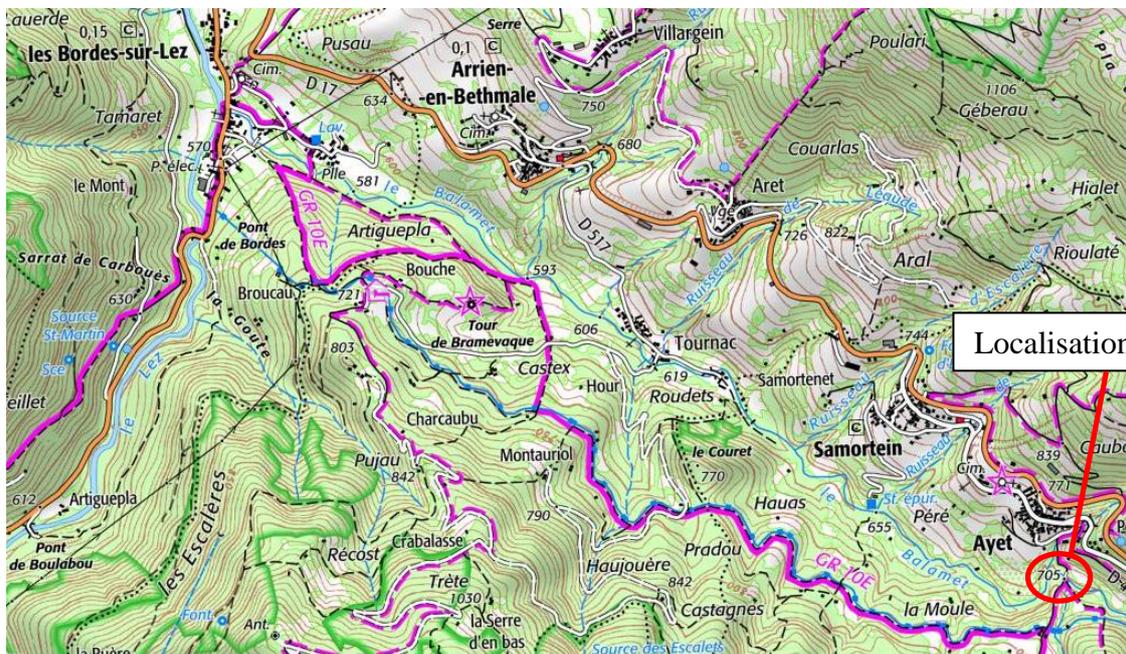
### **- Action : Mesures compensatoires : 5 jours**

En 2018, une évolution réglementaire a imposé que chaque micro-centralier lors d'un renouvellement de droit d'eau, puisse proposer des mesures qui compensent les impacts de son activité sur le cours d'eau, appelées « mesures compensatoires ».

Le SYCOSERP a donc organisé des réunions les 21 février et 2 décembre 2019 avec les services de la DDT 09 et 31, de l'AFB 09 et 31 et les fédérations de pêche 09 et 31. Après l'élaboration de plusieurs scénarios, la démarche qui a été retenue est que le SYCOSERP réalise une étude qui permettent d'évaluer l'impact réel des microcentrales sur le fonctionnement du Salat et que cette étude permette de proposer des mesures compensatoires.

## - Action : Effacement petit seuil : 6 jours

Le SYCOSERP a le projet d'effacer le seuil « d'Ayet » sur le Balamet qui est un affluent de rive droite du Lez. Ce ruisseau est inscrit au PPG 2019 pour l'entretien programmé de la végétation. Lors d'une reconnaissance terrain, nous avons rencontré le président de l'AAPPMA locale qui nous a informés du projet d'effacement de ce seuil qu'il avait avec la commune de Bethmale.



**Carte n°4 :** Localisation du seuil d'Ayet

Ce seuil servait à récupérer du sable pour les habitants d'Ayet et aujourd'hui il n'a plus d'utilité. C'est le premier seuil depuis la confluence avec le Lez qui permettrait de rouvrir 900 m supplémentaires de cours d'eau à la continuité piscicole et sédimentaire jusqu'au seuil suivant qui est le seuil d'une prise d'eau EDF qui ne comporte pas de passe à poissons.

En 2019, le SYCOSERP a planifié l'ensemble des travaux, obtenu les financements et autorisation « Loi sur l'eau » pour ces travaux qui auront lieu en 2020.

### Seuil d'Ayet sur le Balamet



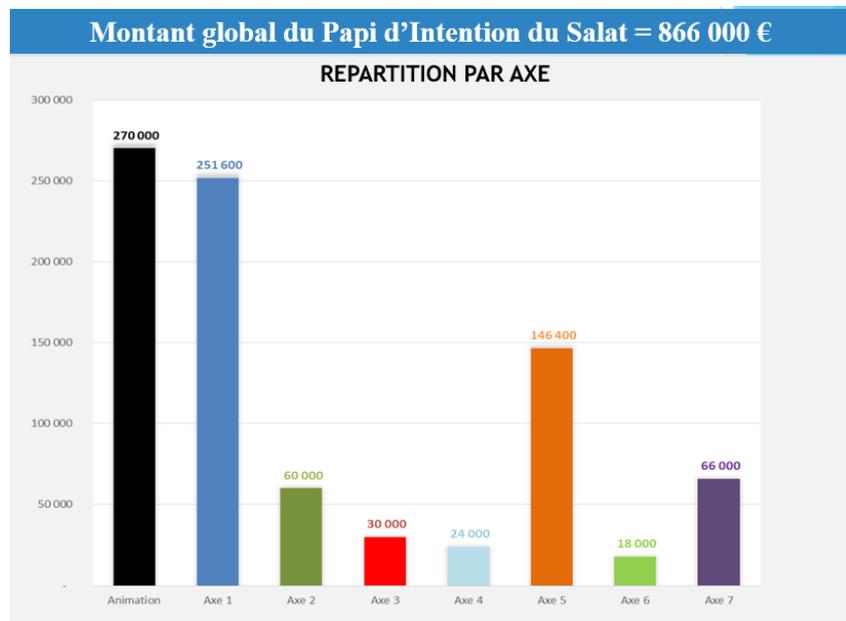
⇒ TOTAL AXE 4 = 16 jours

### 3.5 AXE 5 : PREVENTION DES INONDATIONS

#### Action : Finalisation de l'étude diagnostic PAPI d'Intention : 23 jours

En avril 2018, le SYCOSERP a démarré son étude diagnostic préalable à un Papi d'Intention sur le bassin du Salat dans le but de faire émerger clairement un besoin et une stratégie pour la prévention des inondations. Fin 2018 l'objectif a été atteint puisqu'une stratégie claire, adaptée et partagée a été établie. Début 2019, cette stratégie a été traduite dans le dispositif Papi et ces 7 axes.

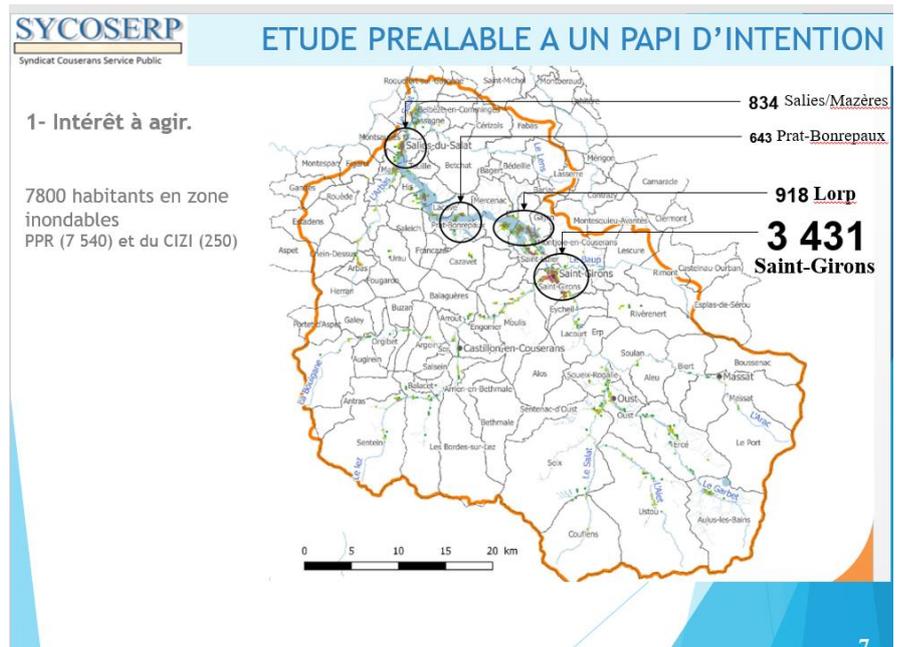
Ainsi, lors du Copil du 12 mars 2019, le dossier de Papi d'Intention du Salat a été validé avec ces 7 axes, ces 33 fiches actions pour un montant de 866 000 € de projets financés par l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne et un auto-financement du SYCOSERP.



#### Action : Labélisation du dossier de PAPI d'Intention : 39 jours

Après l'élaboration du dossier de Papi d'Intention, l'objectif a été d'obtenir sa labélisation par les services de l'Etat. La première étape a été une réunion de pré-dépôt du dossier qui a eu lieu le 14 mai 2019 en présence des co-financiers et des services de la DREAL Occitanie qui va instruire le dossier. Des modifications ont été nécessaires pour déposer officiellement le dossier le 29 mai 2019 auprès de Mme la préfète de l'Ariège.

Ensuite il a fallu préparer le passage en Commission Inondation de Bassin (CIB) et aller présenter et soutenir le dossier lors de la CIB du 12 septembre 2019.



Une délégation du SYCOSERP s'est rendu en CIB, composée de Mr Artaud président du SYCOSERP, Mr Vidal vice-président du SYCOSERP, Mme Artigues Conseillère Départementale de la Haute-Garonne et Mr Domenc directeur du SYCOSERP.

Le courrier officiel d'avis favorable nous a été adressé le 4 novembre 2019 par le préfet coordonnateur de bassin. Cependant cet avis assorti de recommandations avant la signature finale. Le dossier a été amendé avec des réunions de travail organisées avec les services de la DREAL Occitanie. Cette dernière étape a été franchie avec succès puisque les services de la DREAL ont validé notre dossier et le projet de convention-cadre.

Ensuite, le SYCOSERP a dû renseigner le logiciel comptable de l'Etat SAFPA et a été sollicité le sous-préfet de Saint-Girons pour saisir officiellement l'avis de la DGPR, par un courrier envoyé le 27 novembre auquel un retour positif nous a été communiqué le 26 décembre 2019.

Maintenant, pour que le programme du Papi d'Intention puisse commencer début 2020, le syndicat attend le retour de convention-cadre signée de tous les co-financeurs.

### **Action : Préparation de la phase de réalisation PAPI d'Intention pour l'année 2020 : 14 jours**

Fin 2019, afin de préparer l'animation du Papi pour l'année 2020, le SYCOSERP a lancé le recrutement d'un nouvel agent. Il a fallu rédiger une fiche de poste, faire appel à candidature, examiner les profils des candidats et organiser les entretiens pour le recrutement et faire un choix.

En parallèle, le SYCOSERP a préparé le dossier de consultation des entreprises pour l'appel d'offres concernant le marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin que l'animation puisse commencer avant les élections municipales du mois de mars 2020.

⇒ **TOTAL AXE 5 = 76 jours**

## **3.6 AXE 6 : VALORISATION DES COURS D'EAU**

### **- Action : Candidature Labellisation « Rivières sauvages » : 1 jour**

En 2018 avait eu lieu la visite de terrain avec l'animateur pour vérifier la potentialité des tronçons sur le haut-bassin de l'Arac, avec deux projets de label. Des réunions avec les maires des trois communes concernées ont permis de sélectionner le projet le plus simple à monter, à savoir le ruisseau de Canadelle et de Liers jusqu'à la confluence avec l'Arac, puisque Madame le maire du Port n'a pas souhaité donner suite à la démarche pour l'autre projet.

Durant l'année 2019, les tâches ont consisté à reprendre contact avec les communes de Boussenac et Massat et élaborer la stratégie pour que l'animateur prévoit l'étape indispensable d'un test d'admissibilité basé sur les critères principaux, pour ne pas se lancer dans le dossier d'obtention du label complet et risquer un dépôt peu porteur, alors que le travail d'analyse est fastidieux (47 critères à rassembler). Pour ce faire, il nous a été proposé une prestation complémentaire via un expert naturaliste ayant l'habitude de conduire cet exercice pour des projets de labels ayant abouti favorablement.

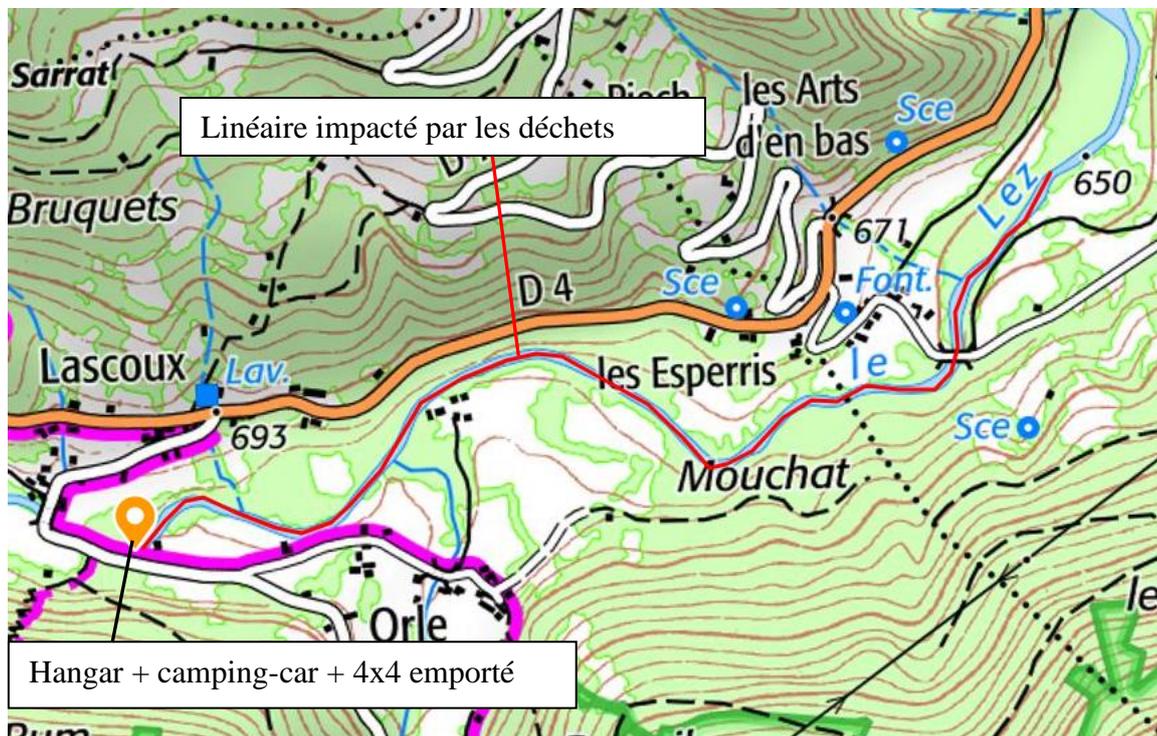
Le devis a été accepté pour une mission ciblée sur l'automne 2019 qui n'a finalement pas eu lieu (reports successifs de l'animateur et de ce prestataire). Cette mission est reportée au 1<sup>e</sup> semestre 2020.

⇒ **TOTAL AXE 6 = 1 jour**

### 3.7 AXE 7 : PREVERSER LA QUALITE DE L'EAU

#### - Action : Suppression dépôt polluants : 9 jours

La crue du 8 mai sur le haut bassin du Lez a fortement érodé certaines berges et a emporté un hangar avec un 4X4 et un camping-car dont on retrouve de nombreux déchets dans le lit du cours d'eau, sur 1 500 ml en aval. Le SYCOSERP a pris la décision d'enlever un maximum de ces déchets et a fait appel à l'association ISCRA pour effectuer ce chantier.



Carte n°4 : Localisation du linéaire d'enlèvement de déchets sur le Lez

#### Déchets sur le Lez



#### Evacuation par l'ISCRA



Le montant de ces travaux s'élève à 5 000 € TTC financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%), le Conseil Départemental de l'Ariège (10%) et le SYCOSERP (40%). A noter la participation de la commune de Bordes-Uchentein à ces travaux avec la mobilisation des agents techniques et la mise à disposition du tracteur de la commune.

### **- Action : Aménagement de points d'abreuvement pour le bétail : 14 jours**

- Participation au colloque « Pratiques agricoles et gestion des milieux aquatiques » les 31 janvier et 1er février 2019 à Naucelle (12) organisé par l'association « Demain Deux Berges ».
- Elaboration stratégique pour l'aménagement de systèmes d'abreuvement hors cours d'eau
  - Décision du syndicat de s'attacher les services du cabinet Gestnat Conseil en vue de définir un plan d'action et notamment d'organiser une première réunion d'information à destination des agriculteurs présents sur le secteur du Volp amont ;
  - Préparation de la réunion d'information en collaboration avec le cabinet Gestnat Conseil :
    - Recensement et localisation exploitations agricoles présentes sur le périmètre ciblé et listing des propriétaires à inviter ;
    - Préparation présentation pour réunion du 03/10 à Montesquieu-Avantès (impacts sanitaires et sur le milieu de l'abreuvement direct au cours d'eau, état actuel de la (non) réglementation, démarche et choix du secteur, différents types d'aides via l'AAP 4.4.1, planning, exemples de dispositifs) ;
    - Compte-rendu et relance auprès des agriculteurs ;
  - Prise de contact et entretiens individuels « à domicile » avec reprise de la démarche.

Le SYCOSERP dans le cadre de cette action présentera dans le bilan financier la facture de la prestation de Gestnat Conseil d'un montant de 2 750 € TTC financés à 50 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 50 % par le SYCOSERP.

### **- Action : Concertation pour la restauration des zones humides : 4 jours**

Le SYCOSERP a tenu à renforcer sa mission de concertation/coopération avec les deux acteurs ayant œuvré sur la partie ariégeoise du territoire : Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) et Association des Naturalistes de l'Ariège-CEN d'Ariège (ANA) :

- échange/point d'avancement avec le PNRPA sur des projets de restauration et valorisation d'anciennes rigoles d'irrigation classées cours d'eau, dont celle située en tête du BV de l'Arac qui a fait l'objet d'une expertise particulière avec la fédération pastorale l'été précédent.
- bilan de la mission CATZH de l'ANA-CEN09 qui pourrait se poursuivre sur notre territoire (bilan personnalisé) : information sur un travail de hiérarchisation des ZH en cours de finalisation avec les ZH les plus impactées et les espèces protégées, retours d'expérience/actions déjà conduites sur autres syndicats rivière (diagnostics environnementaux, protocoles de suivi) et propositions d'accompagnement et d'animations (chantiers bénévoles par ex) selon les besoins du syndicat.
- bilan de la mission CATZH en direction de tous les syndicats rivière (réunion départementale en présence de l'Agence de l'Eau) : présentation détaillée des retours d'expérience, précision sur les conventions possibles avec l'ANA en tant que CAT ou CEN ; demande de l'AEAG d'avoir une stratégie globale par bassin (partenariat fort à développer pour distinguer les ZH associées aux cours d'eau de celles des versants). Information d'un futur appel à projets sur les zones humides en 2020, opportunité à saisir pour les syndicats rivière.

Par ailleurs, le SYCOSERP a participé à des rencontres en lien avec les zones humides :

- le 20 mai : atelier proposé par le réseau ARB sur la gestion de ZH en zone montagnaise/forestière (Quérigut-Donzan, haut-BV de l'Aude) en salle et terrain
- les 28 et 29 novembre : séminaire de restitution du programme POCTEFA-GREEN (biodiversité lacs d'altitude, milieux forestiers, milieux tourbeux, etc.)

### **- Action : Diversification des écoulements : 2 jours**

- Projet de diversification des écoulements et d'amélioration de l'habitabilité piscicole sur le Rau. de l'Espone de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne
- Journée terrain afin d'effectuer plusieurs mesures (calcul pente, relevé ligne d'eau, identification des caches à poissons potentielles et relevé théorique du niveau d'eau pour immersion caches exondées, profils en long et en travers des « spots » identifiés). L'objectif est d'injecter de la granulométrie pour améliorer l'habitat piscicole (augmentation de la ligne d'eau notamment à l'étiage et création d'abris) et la surface de zones potentielles de frayères (en favorisant les dépôts) ;
- Annotation compte-rendu.

⇒ **TOTAL AXE 7 = 29 jours**

## **3.8 AXE 8 : ORGANISER LA GESTION INTEGREE**

### **- Action : Surveillance des milieux aquatiques : 134 jours**

Cette action regroupe :

- l'ensemble des prospections de terrain qui permettent d'actualiser les programmes de travaux et d'adapter les propositions d'interventions.

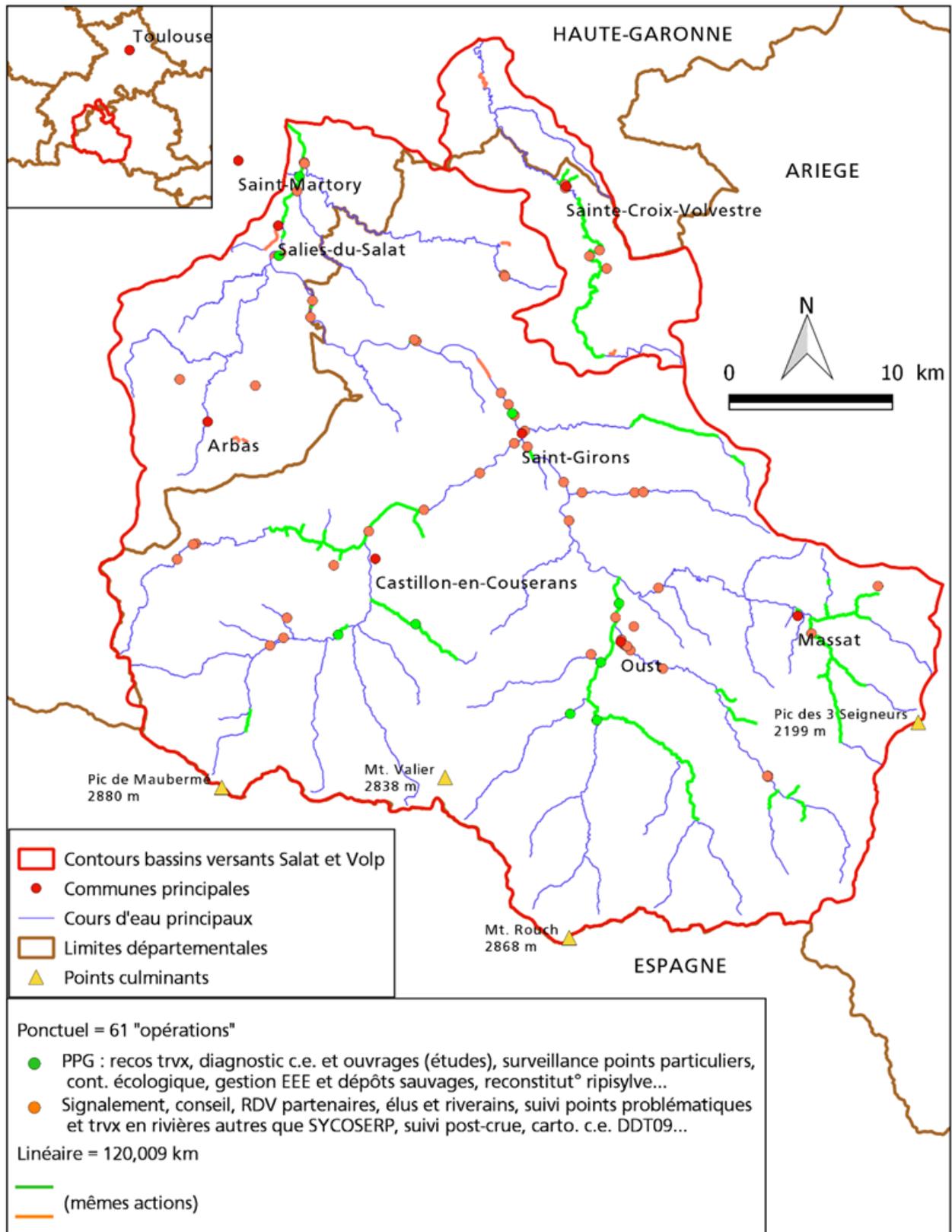
- la surveillance de points problématiques (érosion, assec, ouvrage, rejet, pollution, etc.).

- les états des lieux et les diagnostics faisant suite à un évènement particulier comme une crue et les propositions d'interventions/actualisations du PPG, proposition d'intervention urgente, ...

- les rendez-vous avec les riverains et élus pour projets de travaux SPEMA, problèmes d'érosion, signalement arbres tombés, travaux communes, embâcles, dépôts sauvages, etc. La plupart du temps ces rendez-vous sont formalisés via la rédaction d'une note technique (exemple joint en Annexe).

- la mise au point des connaissances sur le territoire du SYCOSERP et suivi de certaines problématiques : données patrimoniales et historiques, suivi des pêches électriques de la fédération de pêche, suivi des travaux du service des RD et des communes, calage travaux respectifs sur certains cours d'eau avec ONF, etc.

**L'ensemble de ces actions ont été recensés et sont représentées sur la carte ci-après.**



### **- Action : SIG : 8 jours**

Concernant le SIG les missions principales de 2019 ont été de :

- Alimenter et mettre à jour des projets SIG courants et leurs bases de données associées en lien avec les différents axes de travail du syndicat (actualisation PPG, surveillance des cours d'eau, suivi des travaux, suivi post-événements, gouvernance, zones humides, espèces invasives, etc.) afin notamment de pouvoir restituer des données informatives (création et édition de cartes, documents et données à destination des élus et partenaires (ex : demande AEAG « actualisation périmètre et compétences syndicat »)) à la demande (suivi des opérations réalisées du PPG, comptes-rendus, bilans, rapports d'activité, dossiers demande subventions, atlas cadastral DIG, etc.) ;
- Acquérir et mettre à jour des nouvelles données en lien avec les différents axes de travail du syndicat et mise à jour du catalogue de données du SYCOSERP ;
- Installer et prendre en main nouvelle version LTR QGIS (évolution fonctionnalités, nouvelles extensions, etc.) pour future utilisation en production.

### **- Action : Natura 2000 : 14 jours**

Dans le cadre de l'animation de l'entité « Salat » pour l'année 2019, LE SYCOSERP a réalisé 14 jours comprenant :

- l'animation concernant les projets de contrats Natura 2000 forestiers dont l'un sur la commune de Mazères s/Salat, initié en 2018 et n'ayant pas été finalisé en 2019 et l'autre sur Prat et Lacave avec une 1<sup>e</sup> analyse du site et des besoins d'aménagement en septembre 2019 via l'opération « des Ailes et des Haies » menée par l'ANA CEN d'Ariège (rencontre avec l'exploitant prévue en début d'année 2020).
- le suivi des évaluations d'incidences concernant le site Natura 2000
- l'organisation de réunions d'informations ou de manifestations : nettoyage de cours d'eau (journée ramassage déchets sur le Salat le 2 mars 2019 et préparation de celle programmée en 2020) et la participation à une animation de plantations avec des scolaires (avec la collectivité Cagire-Garonne-Salat le 11 janvier 2019)
- la participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site
- l'évaluation et mise à jour du DOCOB : phase d'évaluation réalisée en novembre 2019
- la gestion administrative et financière
- la participation aux réunions COPIL/COTER, aux groupes de travail COTECH/Comité de gestion/Comité scientifique
- les réunions ou rencontre animateurs territoriaux/AMO/DDT
- le suivi de la mise en œuvre du DOCOB (bilan annuel et programmation n+1)

### **- Action : Etude LEZ : 14 jours**

Fin 2018, le SYCOSERP a pu organiser le comité de pilotage et lancer l'étude sur l'optimisation des usages du Lez. Ainsi en 2019, le bureau d'études ECOGEA a pu réaliser les tâches suivantes :

- Au mois de janvier 2019, mise en place de sondes qui enregistrent les variations des niveaux d'eau ainsi que les températures des eaux avec un pas de temps de 15 minutes. Elles resteront en place durant une année entière et seront déchargées régulièrement.



Localisation des sondes immergées dans le lit du Lez

- Au mois de mai et juin, en collaboration avec le SYCOSERP, réalisation des entretiens avec l'ensemble des micro-centraliers du Lez, et positionnement de sondes immergées supplémentaires afin d'enregistrer les niveaux d'eau en amont de certains seuils.
- Durant l'été et l'automne 2019, description morphologique des tronçons pour le choix d'implantation des stations représentatives concernant la méthode des micro-habitats. Réalisation des relevés de terrain.

⇒ TOTAL AXE 8 = 170 jours

### 3.9 AXE 9 : COMMUNICATION / SENSIBILISATION

#### - Action : Supports de communication/sensibilisation

- Rapport d'activités 2018 : rédaction du rapport des activités 2018 et diffusion auprès des financeurs
- Lettre d'information : rédaction et mise en page du 2<sup>e</sup> bulletin édité en 1700 exemplaires et envoyé aux communes, Communautés de communes et partenaires du SYCOSERP au mois de décembre 2019
- Flash Info Travaux à destination des communes aux mois de janvier et septembre 2019



**SOMMAIRE**

Plan d'Actions et de Prévention des Inondations	p.2
Les travaux d'entretien annuels	p.3
Suivi et traitement sélectif d'espèces indésirables	p.4
Expertise seuil dégradé Opération coordonnée Salat	p.5
Suppression de dépôts polluants Restauration de zones humides	p.6
Animations site Natura 2000 Salat	p.7
Etude sur le bassin du Lez	p.8



Daniel ARTAUD  
Président du SYCOSERP

**EDITO**

Mesdames, Messieurs, Chèr(e)s collègues,

Comme l'an dernier, j'ai l'honneur de vous adresser le bulletin annuel du syndicat SYCOSERP. Cette année 2019 a été une année intense en préparation de dossiers que nous impose la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) tout en maintenant le suivi régulier de nos rivières et la réalisation de travaux.

Le conseil syndical s'est impliqué très fortement sur tous ces dossiers et je l'en remercie :

- PAPI d'Intention (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations),
- Etude du traitement du méandre du Salat à Mane et Salles-du-Salat
- Etude sur l'optimisation des usages du Lez,
- Natura 2000, etc.

Tous ces dossiers ont obtenu l'avis favorable de tous les services financiers grâce à la technicité et au travail des techniciens du SYCOSERP.

Le principal de ces dossiers est le PAPI d'Intention dont nous sommes lauréats depuis le 12 septembre 2019, avec un lauréat des actions sur la période 2020-2022. Trois ans d'études et réalisations qui vont nous permettre d'identifier et d'étudier le risque inondation sur le bassin-versant du Salat, mais nous travaillons aussi sur le bassin-versant du Volp en étude interne par le SYCOSERP.

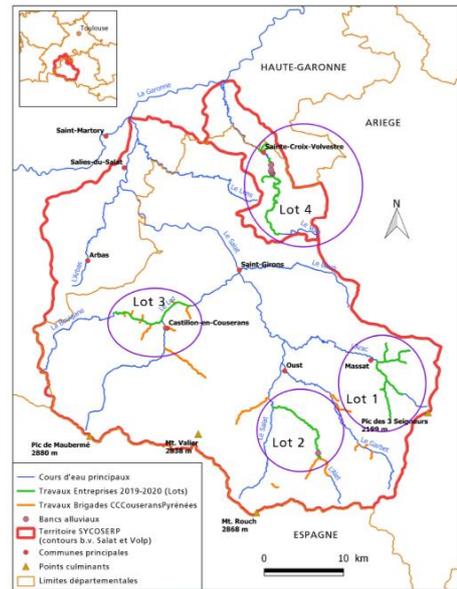
A ce sujet, la Communauté de Communes du Volvestre a demandé l'adhésion au SYCOSERP concernant les communes de Gensac-sur-Garonne, Lahitte et Saint-Christaud.

Dans un souci de toujours avancer, c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le syndicat SYCOSERP vers l'avenir !

Le Président, Daniel ARTAUD



**Travaux : Programmation 2019/2020**



**- Action : Réunions/formations**

• Réunions :

- Chaque lundi matin, lorsque la majorité des agents sont présents, une réunion de service est organisée au SYCOSERP. Elle permet faire le point sur le travail de la semaine à venir mais aussi de la semaine antérieure afin que l'ensemble du service soit informé de l'avancement des différents dossiers,
- Organisation et animation des conseils syndicaux et commissions rivière du SYCOSERP
- Participation à de nombreuses réunions dont les principales sont citées ci-après : SAGE des Pyrénées Ariégeoises, Site classé du bassin du Volp, Projet de territoire Garon'Amont, ...

• Formations :

- recyclage du SST CNFPT Foix
- formation continue des assistants de prévention CNFPT Foix
- initiation à la gstion des ressources humaines CNFPT Foix
- Participation à des colloques sur la thématique de l'eau : colloque de l'association Demain Deux Berges sur les pratiques agricoles, journées techniques concernant la biodiversité et les zones humides (cf. axe 7- Action : Concertation pour la restauration des zones humides)

**- Action : Actions de sensibilisation**

- Site internet : changement d'hébergement, reprise intégrale du contenu avec formation ; rédaction de nouveaux articles et actualisation de certaines rubriques.

⇒ TOTAL AXE 9 = 80 jours